

FERIA CARREFOUR – CARREFOUR 2018

Règlement

Article 1 : L'AS TEFANA section Athlétisme, affiliée à la Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française organise le dimanche 11 novembre 2018 la 21^e édition de la « **FERIA CARREFOUR 2018** ». Une course sur route de 12 km allant de Carrefour Arue à Carrefour Punaauia. Cette édition fera partie du classement TOP TEN de la FAPF.

Article 2 : La S.A. S.E.G.C. regroupant les grandes surfaces CARREFOUR Arue, Faa'a et Punaauia, est le principal partenaire de cette manifestation.

Article 3 : La BRASSERIE de TAHITI offrira de la boisson POWERADE et de l'EAU ROYALE.

Article 4 : Cette manifestation se déroulera le **dimanche 11 Novembre départ de Arue à 17h00 précise.**

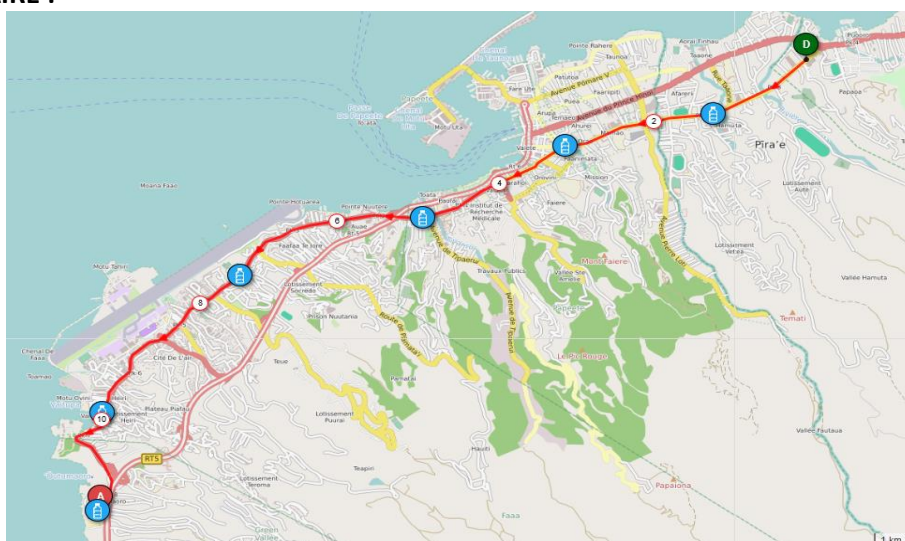
Article 5 : Les droits d'inscription sont ouverts sur le site en ligne www.fenuamoove.pf ou au guichet de Carrefour Arue, Faa'a et Punaauia du **vendredi 2 au samedi 10 novembre 2018** au tarif uniquement pour les **licenciés FAPF à 1500 Fcp** et pour les **non-licenciés et licenciés FTTri à 2000 Fcp**. Une majoration de 500 Fcp sera réclamée pour toutes inscriptions le jour J sur le site en ligne www.fenuamoove.pf ou sur place à Carrefour Arue jusqu'à 16h45. Les handisports et les Employés Carrefour participeront à titre gratuit.

Article 6 : Les Catégories Femmes et Hommes concernées suivant la nouvelle saison sportive **2018/2019**

CADET	2003	2002	16 à 17 ans
JUNIOR	2001	2000	18 à 19 ans
ESPOIR	1999	1997	20 à 22 ans
SENIOR	1996	1980	23 à 39 ans
MASTER 1	1979	1970	40 à 49 ans
MASTER 2	1969	1960	50 à 59 ans
MASTER 3	1959	1950	60 à 69 ans
MASTER 4	1949	+	70 ans et +

Article 7 : Le parcours de 12kms se fera de Carrefour Arue à Carrefour Punaauia par la RT- 1.

Article 8 : ITINERAIRE :



Départ à 17h devant Carrefour Arue => Pirae vers le pont de Nahoata => Mairie de Pirae => Feu Fataua => Papeete vers le feu Titioro => Direction Pont de l'Est vers la Cathédrale, Avenue Pouvanaa a Oopa jusqu'au feu du collège Tipaerui => Passage devant le Stade Willy Bambridge => direction Carrefour Faaa vers la Mairie de Faaa => Pont de l'Aéroport vers Heiri pour se rendre vers le rond-point de l'hôtel intercontinental => direction le parking de Carrefour Punaauia, entrée devant les marches de la passerelle à l'arrêt Bus/Stop.

Article 9 : Compte tenu du caractère populaire de cette manifestation, il est demandé à tous les participants non licenciés FAPF ou FTTri de fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an. Ce dernier sera conservé par l'organisation.

Article 10 : Toutes les inscriptions via le site d'inscription en ligne www.fenuamoove.pf ou directement en guichet dans les carrefours et sur place devront être renseignées de la mention suivante : "Je déclare être apte médicalement à la pratique de la course à pied en compétition et dégage les Organisateur et le Partenaire de toute responsabilité résultant d'incident ou d'accident qui pourrait survenir pendant la course. "

Article 11 : Afin d'éviter tout accident, il est demandé aux coureurs d'utiliser obligatoirement le côté droit de la chaussée et de respecter le code de la route.

Article 12 : Une assurance pour les Non-Licenciés sera contractée par l'Organisateur.

Article 13 : Le port d'un maillot club ou autre est obligatoire (pas de torse nu).

Article 14 : Le dossard à garder en souvenir, vous sera remis le jour de la course. Il faudra vous présenter à l'avance en vous dirigeant à la table 1 pour les noms commençant de A à J, à la table 2 pour K à R et à la table 3 pour S à Z. Deux bénévoles vous attendront à chaque table, un pour l'émargement, un pour la remise de dossard.

Le dossard sera tenu dans son intégralité par 4 épingles sur la poitrine. Un tee-shirt souvenir vous sera remis à l'arrivée en échange de la partie détachable du dossard. Un tirage au sort de la partie détachée du dossard permettra aux plus chanceux de repartir avec des lots à gagner. La présence des gagnants est exigée, sinon le lot sera remis en jeu.

Article 15 : RECOMPENSES

Les trois (3) premiers de chaque catégories Hommes et Femmes CADET à MASTER 4, seront récompensés par des médailles en nacre. Il y aura aussi un classement du plus grand nombre d'athlètes relevé à l'arrivée minimum 8 participants (Club - Entreprise - Association) 3 Trophées.

Article 16 : Les Handisports et employés de Carrefour auront un classement spécifique.

Article 17 : Le classement SCRATCH : Les 5 premières femmes et les 5 premiers Hommes qui franchiront la ligne d'arrivée, seront récompensés d'un Bon d'Achat CARREFOUR.

Article 18 : Tous les concurrents appelés au podium se présenteront obligatoirement revêtu du T-Shirt " THE BEST " et non accroché au short. Aucune autre marque ne sera acceptée. L'organisateur veillera au bon déroulement de cette dernière recommandation.

Article 19 : Un service médical avec secouristes sera présent, accompagné par 2 ambulances.

Article 20 : SIX points de ravitaillements seront à la disposition des coureurs.

1er Ravitaillement : Départ à Carrefour Arue – 2e ravitaillement : Honda Mamao – 3e ravitaillement : Stade Willy Bambridge – 4e ravitaillement : Mairie de Faaa – 5e ravitaillement : Heiri au 10e km – 6e ravitaillement : A l'arrivée

Article 21 : Il n'y aura pas de poste d'épongeage.



Article 22 : Tous les points non prévus, seront réglés par le Juge Arbitre de la manifestation. Vu l'engouement de cette manifestation, l'organisateur se donne le droit de publier les clichés. Dans le cas où la météo rendra impossible la manifestation une autre date sera proposée.

Article 23 : Pour cette 21ème édition, une partie des bénéfices sera reversée à l'Association VAHINE PIRIRAVA qui œuvre pour les familles nécessiteuses.

L'Organisateur,



ANNEXE III – Auto-questionnaire de santé pratiquant

Vous êtes invité à remplir ce questionnaire qui indiquera la conduite à tenir préalable au renouvellement d'une licence sportive ou à l'inscription à une manifestation sportive pour les personnes de moins de 50 ans désirant pratiquer une activité physique et sportive (sauf les sports à risque* et le handisport).

Répondez aux 9 questions suivantes par oui ou par non.

DEPUIS votre dernière visite médicale de non contre-indication à la pratique sportive ou durant les 12 derniers mois :

	OUI	NON
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous éprouvé une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise, à l'effort ou après l'effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous présenté un épisode de respiration sifflante ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Après la survenue d'un problème osseux, articulaire ou musculaire, conservez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous repris votre pratique sportive habituelle après un arrêt d'au moins 4 semaines pour des raisons de santé <u>sans</u> avoir consulté un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7) Avez-vous interrompu actuellement votre pratique sportive pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Avez-vous été opéré ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Avez-vous débuté un traitement régulier prescrit par le médecin (hors contraception) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

CONDUITE A TENIR :

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Vous devez consulter un médecin avec ce questionnaire, et lui demander un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives.

Si vous avez répondu NON à toutes les questions : Vous pouvez demander le renouvellement d'une licence sportive ou vous inscrire à une manifestation sportive sans fournir un nouveau certificat médical, en présentant la **Déclaration d'aptitude à la pratique des activités physiques et sportives** ci-après :

.....
Déclaration d'aptitude à la pratique des activités physiques et sportives

« Après avoir rempli l'auto-questionnaire, je soussigné(e)
Né(e) leme déclare apte à la pratique des activités physiques et sportives
dans le cadre fédéral ou lors des événements sportifs ».

Date

Signature

*Les sports à risques sont établis à l'article 5 de l'arrêté n° 200 CM du 15 février 2018 comme suit : La plongée subaquatique ; Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, pour lesquelles le combat peut prendre fin, notamment ou exclusivement lorsqu'à la suite d'un coup porté, l'un des adversaires se trouve dans un état le rendant incapable de se défendre et pouvant aller jusqu'à l'inconscience ; Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé ; Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur, à l'exception du modélisme automobile radioguidé ; Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'un aéronef, à l'exception de l'aéromodélisme ; Le rugby à XV, rugby à XIII, rugby à XII, rugby à X, rugby à VII, rugby à V ; Le football américain à XI, football américain à VIII.américain à XI, football américain à VIII.